

Publié le 3 juin 2016

Eau et énergies renouvelables : vos territoires ont de la ressource !

La loi NOTRe et la loi sur la transition énergétique font évoluer les modes d'intervention des collectivités locales et des Entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp). Centre de ressources des collectivités, la Fédération des Epl conseille et accompagne les élus dans leurs réflexions et projets touchant à la réorganisation du service public de l'eau et à la production d'énergies renouvelables. Le vendredi 16 septembre 2016, à l'hôtel de ville de Dole (39), le colloque inter-régional des Epl aidera les collectivités à faire les bons choix !



Les collectivités livrent un combat déterminant pour l'avenir de leur territoire. D'une part, l'**eau**, bien public par excellence et au centre de nombreux débats, est renvoyée par la loi NOTRe vers l'**échelon intercommunal** pour une remise à plat de sa **gouvernance**. La question des investissements, de la performance des réseaux, de la préservation de la ressource, du prix à la sortie du robinet, suivent juste derrière. Quel mode de gestion est à privilégier ?

D'autre part, les **énergies renouvelables**, avenir énergétique des collectivités et nouvelle source de revenus, figurent parmi les priorités des nouveaux exécutifs locaux. Éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, la liste est longue. Vers quelles énergies se tourner et quel outil pour mener une politique du mix énergétique efficace ?

L'Epl, une réponse efficace pour la gestion publique des ressources Les collectivités locales font confiance à la gamme des Entreprises publiques locales pour porter des politiques ambitieuses en matière d'eau, d'EnR et garantir une maîtrise publique de ces services. Dans le secteur de l'eau, les Epl permettent une gouvernance renouvelée et adaptée aux situations locales : coopération entre collectivités locales, partenariat avec un opérateur... Elles contribuent au nécessaire **maintien des investissements** avec une **tarification maîtrisée** et des **emplois non délocalisables**.

Dans le secteur de l'énergie, les collectivités se voient offrir la possibilité, sur leur territoire, de monter au capital de SA et de SAS de production d'électricité. Bienvenu sur les projets de moindre envergure, ce dispositif n'en fera pas moins oublier les Epl qui restent les outils les plus adaptés à la mise en œuvre du mix énergétique.

Une journée pour faire l'état de l'art et partager les expériences La Ville de Dole, qui a créé en 2015 la première SemOp en France dédiée à la gestion de l'eau offre un cadre privilégié pour accueillir une rencontre entre élus des régions de Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est, institutions, ainsi que décisionnaires de l'environnement sur cette thématique : le colloque interrégional des Epl leur est proposé, gratuitement, de 10h30 à 16h30, vendredi 16 septembre, à l'hôtel de ville de Dole, en présence de : • **Jean-Marie Sermier**,

député-maire de Dole, • **Frédérique Colas**, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, • **Jacques Jacquenet**, président du SICECO (21) et membre du Bureau de la FNCCR.

Contact presse : **Laurence Gauthier**, Équipe de campagne - 06 63 69 49 54 -
l.gauthier@equipedecampagne.fr

Téléchargez [l'invitation](#) et le [coupon-réponse](#)

Les Entreprises publiques locales : 1 230 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sem à opération unique (SemOp) sont en activité en France. Les Epl interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le tourisme, le logement, l'environnement, le développement économique et la mobilité. Elles emploient 59 700 personnes. Le montant de leur capitalisation s'élève à 3,9 milliards d'euros, détenus à 65 % par les collectivités locales. Les Epl gèrent un patrimoine de 534 000 logements, et logent 1,3 million de personnes. En 2014, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 12,1 milliards d'euros.

À télécharger

- [CP - Colloque interrégional des EPL.pdf](#)
- [EPL INVITATION COLLOQUE_v5.pdf](#)
- [COUPON-REPONSE_v3.pdf](#)